

le cnam

Investissez dans l'avenir avec nous !

Taxe d'apprentissage

2020



Nos habilitations

Pour la partie fraction des 13 % (solde) :

Le Cnam

Siret 197 534 712 00017

code UAI : 0753471R

le cnam en bref



Nos trois missions

- La formation professionnelle supérieure tout au long de la vie pour développer les compétences des jeunes et des adultes.
- La recherche scientifique et technologique pour favoriser la compétitivité des entreprises.
- La diffusion de la culture scientifique et technique pour transmettre, à toutes et à tous, le goût de l'innovation.



Chiffres clés

1 000 000 d'ancien·ne·s

60 000 auditeur·rice·s

7 000 alternant·e·s

2 000 intervenant·e·s issu·e·s du monde professionnel

70 enseignant·e·s-chercheur·e·s du corps des enseignant·e·s issu·e·s du monde de l'entreprise.



La force d'un réseau

Le Cnam est présent sur tout le territoire national et à l'international :

- 20 centres régionaux
- Plus de 200 lieux d'enseignement



Nos priorités stratégiques



Des formations d'excellence qui répondent à vos besoins

De bac à bac+8, l'offre du Cnam couvre de nombreux secteurs d'activité et différents métiers et fonctions. Le Cnam forme des jeunes et des adultes partout en France mais aussi à l'étranger. Le Cnam vous accompagne dans la valorisation des compétences de vos salarié·e·s. Il est au service des acteurs du monde économique.



L'innovation pédagogique

Le Cnam renouvelle ses modalités pédagogiques pour les adapter à la diversité de ses publics en développant, par exemple, les classes inversées avec pédagogie par projets. Il répond avec réactivité aux besoins en compétences des entreprises en associant l'expertise de ses enseignant·e·s-chercheur·e·s à celles d'intervenant·e·s du monde professionnel.

La réussite de tous

La réduction des inégalités dans l'enseignement supérieur est une priorité pour le Cnam. À titre d'exemple la création de l'École Vaucanson permet à des bachelier·ère·s professionnel·le·s d'accéder à une licence générale par la voie de l'apprentissage.



Le numérique au service de la formation

Une large partie de l'offre de formation du Cnam est déployée à distance en e-learning et via un espace numérique de travail. La qualité des Mooc et des Spoc du Cnam est reconnue par le grand public comme par les dirigeant·e·s de grandes entreprises ainsi que par nos interlocuteurs dans les OPCA.

Le Cnam, acteur de la mobilisation nationale pour l'apprentissage

Aux côtés des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, le Cnam est mobilisé pour l'apprentissage en faveur de l'emploi des jeunes et innover en matière de pédagogie de l'alternance.

Soutenir le **cnam** en 2 étapes



❶ Affectez votre taxe

Faites votre déclaration de versement en ligne ou en version papier. Mentionnez le Cnam dans les versements demandés en le désignant :

- Pour la partie fraction des 87 % de la taxe dédiée aux formations en apprentissage => par son code UAI – 0932469 D
- Pour la partie fraction des 13 % (Solde) de la taxe dédiée aux formations initiales hors apprentissage => par son code UAI - 0753471R

❷ Renseignez le formulaire fiscal de versement

Pour affecter la partie fraction des 13 % (Solde) de la TA qui permet de financer les formations initiales hors apprentissage, vous devez remplir le formulaire fiscal de versement accessible en ligne :

<http://entreprises.cnam.fr/taxe-d-apprentissage/> en affectant votre taxe d'apprentissage au Cnam.

En 2020, les mécanismes de la taxe d'apprentissage évoluent fortement. Les CFA sont directement financées par les Opco selon un niveau de prise en charge défini par les branches professionnelles. La partie de la taxe d'apprentissage dédiée aux formations initiales hors apprentissage (désormais nommée le solde de la TA) ne représente plus que 13% de la taxe d'apprentissage.

Elle est directement affectée par les entreprises aux établissements de formation. Pour ce faire, elles renseignent un formulaire fiscal en désignant l'établissement de formation de leur choix sans passer par un collecteur.

■ Votre contact

Sidali Zegai, chargé de mission
01 58 80 84 67 sidali.zegai@lecnam.net
taxe.d'apprentissage@cnam.fr
entreprises.cnam.fr/taxe-d-apprentissage/